

LIBERTE EGALITE FRATERNITE

République Française

DELIBERATION N° 2026-05

Département de l'Isère

Canton de l'Oisans

Centre Communal d'Action Sociale

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

LES DEUX ALPES

Séance du 05 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le 05 mai à 17 H 30

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune LES DEUX ALPES, dûment convoqué le 27 avril 2026, s'est réuni en session ordinaire à la mairie LES DEUX ALPES, sous la présidence de Monsieur Stéphane SAUVEBOIS, Président du CCAS.

Présents : Le Président Stéphane SAUVEBOIS, la Vice-Présidente Jocelyne MARTIN, Laurence CHOPARD, Sophie MARTIN HAUTINGUIRAUT, Florence TRACOL, membres nommées.

Absentes : Marie Hélène COING, Virginie DUMONT, Brigitte MANIN membres élues, Nadjeschda PIETSCH membre nommée.

Secrétaire de séance : Madame Laurence CHOPARD

DOMAINE : FINANCES LOCALES – 7.1.2. – Autres documents budgétaires

OBJET : Budget principal – Affectation des résultats 2025 au budget supplémentaire 2026

VU les articles L123-5 et L123-6 du code de l'action sociale et des familles ;

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L2311-5 et R2311-13 et suivants du CGCT ;

CONSIDERANT que les résultats du compte financier unique 2025 du budget du CCAS viennent d'être adoptés par l'assemblée, Monsieur le Président propose d'affecter les résultats comme suit :

**AFFECTATION DES RESULTATS DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2025
 BUDGET ANNEXE CCAS**

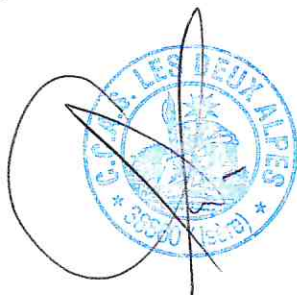
(a) : Résultat de clôture de la section de fonctionnement	+ 39 615,38 €
(b) : Résultat de clôture de la section d'investissement	+ 695,00 €
(c) : Solde des restes à réaliser d'investissement	0,00 €
(d) = (b) + (c) : Besoin de financement de la section d'investissement (si négatif) Capacité de financement de la section d'investissement (si positif)	0,00 €
(e) : Affectation au compte 1068 en excédents de fonctionnement capitalisés en recettes d'investissement (si besoin de financement ou choix de l'assemblée délibérante)	0,00 €
(f) = (a) - (e) : Report à nouveau en section de fonctionnement	39 615,38 €
(g) = (b) : Report à nouveau en section d'investissement	695,00 €

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré et après que Monsieur le Président ait demandé à chaque administrateur de se prononcer pour ou contre la délibération soumise au vote ou à s'abstenir, à l'unanimité des suffrages exprimés :

- **AFFECTE** les résultats de clôture de l'exercice 2025 comme suit au budget supplémentaire de l'exercice 2026
 - o Au compte 002 excédent de fonctionnement reporté la somme de 39 615,38 €
 - o Au compte 001 excédent d'investissement reporté la somme de 695,00 €
- **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré en séance, les jours et mois que dessus. Au registre sont les signatures.

La secrétaire de séance
 Laurence CHOPARD

Le Président du CCAS LES DEUX ALPES
 Stéphane SAUVEBOIS

Monsieur le Président du CCAS certifie, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de GRENOBLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.